

TRAVAIL DU DIMANCHE : Dimanches de fin d'année

DIMANCHE

Travail!

Cette mesure est une mesure NAO 2025 et **concerne uniquement les deux derniers dimanches de décembre 2025**

Pour les magasins habituellement fermés le dimanche

Pour les employés : chaque heure de travail effectuées donnera lieu à une majoration de 120% du salaire horaire, s'ajoutant au salaire brut.

Pour les magasins habituellement ouverts le dimanche

Pour les employés : chaque heure de travail effectuées donnera lieu à une majoration de 100% du salaire horaire, s'ajoutant au salaire brut.

Rappel :
L'accomplissement du travail du dimanche repose sur le volontariat !



La CFTC s'oppose au travail dominical. Toutefois, compte tenu de l'ouverture de la plupart des magasins, nous avons sollicité une majoration de 100 % lors de cette négociation.

